

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum** : 19

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

13/03/2024

**29 Présents** : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : / . **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**03 Pouvoirs** : M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, M. PUGNOT Bertrand à M. PARAVY Jean-Claude, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

**04 Absents** : Mme LABBAY Catherine, MM. BILLON Pierre, PERSON Philippe, PICHE Barthélémy.

**OBJET : CONVENTION DE REPARTITION DU COÛT DE L'ADHESION AU GIP RGD SAVOIE MONT-BLANC ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES MEMBRES.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la communauté de communes Val Guiers définis par l'arrêté n°PREF-DCL-BIE-2023-13 disposant notamment « La communauté de communes peut réaliser des opérations de mandat menées pour le compte de collectivités adhérentes » ;

**Considérant** l'adhésion de la communauté de communes Val Guiers au GIP RGD Savoie Mont-Blanc contre une cotisation annuelle de 14 000,00€ ;

**Considérant** l'utilisation par l'ensemble des communes membres de l'outil SIG du GIP RGD Savoie Mont-Blanc ;

**MONSIEUR LE PRESIDENT,**

**RAPPELLE** que lors de l'adhésion de la communauté de communes au GIP RGD Savoie Mont-Blanc, il avait été acté la refacturation aux communes de l'adhésion au *prorata* de la population totale des communes membres.

L'adhésion de la communauté de communes permet aux services de nos collectivités d'accéder au logiciel SIG<sup>1</sup> de RGD Savoie Mont-Blanc.

La communauté de communes conserve à sa charge 2 642,00€/an équivalent à sa cotisation annuelle antérieure.

Tableau indicatif pour les exercices 2023 et 2024 ;

Collectivités	Population totale (INSEE, 2021)	Montant de la participation annuelle
CC Val Guiers		2 642,00€
Avressieux	544	491,00€
Belmont-Tramonet	527	475,66€
Champagneux	687	620,07€
Domessin	1 994	1 799,73€
La Bridoire	1 248	1 126,41€
Pont de Beauvoisin	2 120	1 913,46€
Rochefort	255	230,16€
Saint Béron	1 735	1 565,97€
Saint Genix-les-Villages	3 016	2 722,17€
Sainte Marie d'Alvey	125	112,82€
Verel de Montbel	333	300,56€
<b>Total</b>	<b>12 584</b>	<b>14 000,00€</b>

La répartition de la facturation évoluera chaque année en fonction des évolutions de population totale publiées par l'INSEE.

Une augmentation du coût de l'adhésion sera répartie de façon proportionnelle entre la communauté de communes et ses communes membres.

En 2024, la communauté de communes facturera les années 2023 et 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤**ACTE** que l'adhésion de la communauté de communes Val Guiers pour le compte de ses communes membres permet de réduire le coût du service pour l'intégralité du territoire ;

➤**APPROUVE** le principe de la refacturation du montant de la cotisation annuelle de la communauté de communes au GIP RGD Savoie Mont-Blanc à ses communes membres déduction faite d'un montant de 2 642,00€ qu'elle conserve à sa charge au titre de ses cotisations antérieures à l'adhésion au GIP ;

➤**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024 ;

➤**AUTORISE** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

<sup>1</sup> Système d'information géographique

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 073-247300528-20240326-2024\_03\_26\_03-DE



-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 08/04/2024,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance  
Georges CAGMIN